



PROCES-VERBAL DE LA 43e SEANCE

Président :

M. MROZIEWICZ

(Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL, EXAMEN DE PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET (**suite**)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/46/PV.43

10 janvier 1992

FRANCAIS

La séance est ouverte à 16 h 10.POINTS 67 ET 68 DE L'ORDRE DU JOUR (**suite**)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

M. TUN (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Un système juste et fiable de paix et de **sécurité** internationales est l'un des objectifs reconnus par toutes les **nations**. Tout au long de quatre décennies, nous n'avons pu atteindre cet objectif, mais aujourd'hui que la guerre froide **est** terminée et que la rivalité entre les **blocs** de **puissances s'est** estompée, une occasion sans **précédent** nous **est** offerte de modeler un nouvel ordre de **sécurité** au niveau mondial.

A cette étape importante de l'histoire, il nous faut chercher **à** instaurer un ordre où la **sécurité** soit établie par la négociation et non par l'intimidation et la puissance militaire, **un** ordre **où le fossé** entre le Nord et le Sud et **les** injustices sociales soient perçus comme de véritables menaces **à** la paix **et** à la stabilité dans le monde **entier et où** la **sécurité** collective **soit** considérée en tant que primauté du droit et **non** fondée sur la force. Comme le Secrétaire général l'a **à** juste titre dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation de **cette** année :

"Le souci demeure, accentué **encore** par le **cours** des événements, de voir **les** principes de la Charte régir l'ordre international en **genèse**."

(A/46/L. p. 2)

La promotion de la paix et de la **sécurité** internationale requiert une structure plus ferme des Nations Unies et le strict **respect** de la Charte. La Charte demeure aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était lorsqu'elle fut élaborée. Les principes fondamentaux qui y **sont** inscrits ne sont pas seulement acceptés comme norme de conduite internationale entre les Etats Membres, mais également comme principes reconnus du droit **international**, applicables à tous les Etats.

Au moment où nous cherchons **à** renforcer la paix et la **sécurité** internationales, **nous** devons nous remémorer les dispositions importantes de la Charte qui incluent notamment : le principe de l'égalité **souveraine** des Etats; le respect en toute bonne foi des obligations **souscrites** par les Membres conformément à la Charte; le règlement pacifique **des** différends

M. Tun (Myanmar)

internationaux; le non-recours à la force en **s'abstenant d'utiliser** la menace ou l'utilisation de la **force** contre l'intégrité ou l'indépendance **politique** de tout **Etat**; et, plus important, la **non-ingérence** dans les affaires des **autres** Etats,

A ces **dispositions** contraignantes doivent **s'ajouter les principes** de coexistence pacifique **énoncés** à la Conférence de Bandung de **1955**; les déclarations du Mouvement des pays **non** alignés et **des** organisations **régionales** ainsi que les **résolutions successives** de **l'Assemblée générale** des Nations Unies, notamment la Déclaration de 1965 sur la non-intervention, la Déclaration de 1970 sur **les** relations amicales et la Déclaration de 1970 sur le renforcement de la sécurité internationale. Ces **déclarations interdisent** le recours à toute **coercition** économique, politique ou autre pour obtenir d'un Etat la subordination de l'exercice de **ses droits** souverains.

Compte tenu de ces **données**, ma délégation **constate** avec inquiétude certains actes ou attitudes moralistes qui risquent de porter atteinte aux principes cardinaux de la Charte. Comme le chef de ma délégation, U Ohn Gyaw, Ministre des affaires **étrangères**, l'a rappelé à **l'Assemblée générale** dans sa déclaration du 4 octobre,

"Parmi les faits nouveaux qui suscitent une grave **préoccupation et** une grave inquiétude, notamment **chez** les petits et **les faibles**, se trouvent les attitudes moralistes qui, en fait, masquent des tentatives **visant à** modifier le concept traditionnel de souveraineté et **à** éroder certains principes cardinaux de la Charte, tels que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, le principe du respect de l'intégrité territoriale et de **l'indépendance** politique des Etats, le principe de l'égalité souveraine des Etats." (A/46/PV.22, p. 27)

Malheureusement, de telles tentatives **se** manifestent de plus en plus dans le domaine des droits de l'homme, en dépit de la mise en garde du **Secrétaire** général en ces termes :

"La plus grande prudence s'impose, car il ne faudrait pas que la défense des droits de l'homme conduise **à** empiéter **sur** la **juridiction** interne et souveraine **des** Etats. Faire peu de cas de ce principe serait le plus sûr moyen de sombrer dans l'anarchie." (A/46/1, p. 11)

M. Tun (Myanmar)

Il faut aujourd'hui garantir l'équité et la justice. Les droits de l'homme ne peuvent et ne doivent pas être défendus en un endroit et être méprisés ailleurs. Les droits de l'homme ne doivent pas non plus se limiter aux droits politiques et civiques. La promotion des droits économiques, **sociaux** et culturels **mérite** aussi **d'être** prise en considération. Il est urgent de défendre les droits de l'homme fondamentaux et de promouvoir, dans un monde en évolution, le droit à la vie et au développement.

Le Myanmar attache la plus grande importance au **droit** de toutes les nations de choisir librement leur **système** politique, économique et social le **mieux** adapté à leurs propres conditions et croit fermement que le respect de ce droit par toutes les nations ne peut que servir la **cause** de la sécurité des nations.

Tout examen d'un programme destiné à éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales doit, par conséquent, s'attaquer aux racines **mêmes** de l'insécurité - la faim, l'ignorance, la **misère**, les inégalités sociales et la dégradation de **l'environnement**. Dans le futur ordre mondial, les disparités importantes dans les niveaux de vie entre nations et à l'intérieur **même** de chaque nation ne devraient pas exister. Le processus de désarmement que nous défendons ici et en d'autres instances peut, à long terme, dégager d'immenses ressources - aujourd'hui consacrées aux armements - qui devraient être utilisées pour améliorer le niveau de vie de tous les Etats, particulièrement des pays en développement où l'espoir de paix est indissolublement lié à l'effort de progrès économique et social.

Les immenses transformations en cours aujourd'hui offrent à l'humanité **l'occasion** d'instaurer un **système** juste et fiable de paix et de sécurité internationale pour tous, fondé sur le double principe de la primauté du droit et de la justice. La communauté internationale reste **confrontée** à une gageure immense qui requiert une plus grande coopération et une plus grande souplesse. L'institution d'un **système** fiable de paix et de sécurité est à ce prix.

M. SOUVANNAVONG (République démocratique populaire lao)

(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole à la Première Commission, et je voudrais donc vous féliciter de votre élection à l'unanimité et de votre déclaration liminaire sur le point de l'ordre du jour concernant la sécurité internationale. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection et je sais à cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et les affaires du Conseil de sécurité, M. Safronchuk, pour la façon constructive dont il a contribué aux travaux de la Première Commission.

Cette dernière année, la situation mondiale a connu des changements une ère nouvelle de paix et de coopération s'est ouverte et les risques d'un affrontement nucléaire ont progressivement diminué. En juillet 1991, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont conclu un Traité sur la réduction des armes stratégiques. Et plus récemment, sur une initiative du Président des Etats-Unis, George Bush, que le Président de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a ensuite reprise, la possibilité d'éliminer les armes nucléaires tactiques et d'annuler certains programmes nucléaires militaires des deux pays s'est fait jour. Cette situation nouvelle a rendu notre monde plus sûr et mieux protégé de la guerre.

Bien que la situation mondiale ait évolué dans un sens positif, nombre de conflits et de tensions sont encore loin d'être réglés dans différentes régions du monde, et ils pourraient déclencher une guerre à tout moment. Le perfectionnement toujours plus grand des armements, et les éaaaia d'armes nucléaires, constitue toujours une menace pour l'humanité tout entière. En outre, il existe encore de nombreux éléments d'instabilité qui pourraient gravement mettre en danger la sécurité des peuples, tels que la misère, la faim, la malnutrition, la maladie et l'analphabétisme, et les disparités croissantes qui existent entre pays développés et en développement.

C'est pourquoi il est de la plus haute importance de créer un nouvel ordre économique et politique véritablement équitable et raisonnable, et la communauté internationale a son rôle à jouer dans la façon dont on s'attaquera à ce problème général, de façon à ce que la nouvelle structure mondiale de paix et de sécurité repose sur des assises solides. A ce propos, ma

M. Souvannavong (Rép. dém. pop. lao)

délégation partage entièrement la remarque suivante faite par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport annuel de 1991 sur les activités de l'Organisation :

"... on ne peut méconnaître les déséquilibres et les asymétries qui existent à l'intérieur des régions et qui sont sources de tensions et d'insécurité." (A/46/1, sect. VII)

Dans la région de l'Asie et du Pacifique les problèmes et les conflits aigus se sont atténués. L'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à l'organisation des Nations Unies est un autre pas important vers la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et vers la réunification pacifique de ce pays.

La République démocratique populaire lao appuie les initiatives en cinq points présentées par le Secrétaire général visant à régler par des moyens pacifiques le conflit en Afghanistan.

Pour ce qui est de la situation au Cambodge, nous nous félicitons de la signature de l'Accord de paix de Paris qui fera du Cambodge un pays indépendant, souverain, pacifique, neutre et non aligné, entretenant de bonnes relations avec tous les pays, en particulier ses proches voisins.

La République démocratique populaire lao accorde une grande importance à la sécurité, à la stabilité, à la paix et au développement de la région. A cet égard, nous appuyons tous les efforts visant à encourager les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional, de façon à atténuer les tensions et à renforcer la coopération pacifique et l'amitié entre les nations. Nous estimons que les Etats Membres de notre organisation doivent coopérer entre eux sur la base des principes du respect mutuel de la souveraineté d'autrui et de son intégrité territoriale; de non-agression; de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui; et de l'égalité et des avantages réciproques, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, les Nations Unies ont un rôle plus important à jouer que jamais auparavant. Nous espérons que l'on renforcera encore le rôle des Nations Unies de façon à garantir les intérêts de tous les pays et à assurer la justice à tous. La République démocratique populaire lao, à l'instar des autres Etats Membres, est prête à contribuer au renforcement du rôle des Nations Unies dans la maintenance de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. GHEZAL (Tunisie) : Monsieur le Président, ma **délégation, qui** a eu l'honneur, au cours du débat général sur toutes les questions du désarmement, de **vous** féliciter pour votre élection **à l'unanimité à la présidence de** notre commission, voudrait saisir aujourd'hui cette occasion pour vous dire combien nous sommes satisfaits de votre manière exemplaire de conduire **les travaux de** notre commission, qui s'est traduite par **le consensus** qui s'est **dégagé** sous votre présidence sur un grand nombre de questions importantes débattues ici.

La relation entre la sécurité et le désarmement n'est désormais plus **une** question théorique. En effet, dans un monde de plus en plus interdépendant, le **désarmement**, qui aide **à** maintenir la **sécurité** en **termes militaires**, n'est plus de nos jours la seule composante de la sécurité ni. un garant universel de paix. Cela étant, la survie de **l'humanité** est également menacée par d'autres périls non militaires tels que **le** sous-développement, la décroissance économique, les famines, la dégradation de l'environnement, la crise de la dette extérieure et tant d'autres aspects aussi alarmants.

Le débat général sur toutes **les** questions relatives au désarmement a fait ressortir la conviction partagée par **toutes** les délégations ici présentes que la notion de **sécurité** revêt de nos jours un caractère global renfermant aussi bien les aspects militaires et politiques que ceux économiques, humains et sociaux.

M. Ghezal (Tunisie)

Parallèlement on n'est pas encore en droit d'affirmer, en cette fin du **XXe** siècle, que le défi du désarmement général et complet sous toutes Ses formes et composante8 ait été gagné. Loin de là, il reste un long chemin encore à parcourir pour parvenir à cet objectif. Mais, en revanche, nous nous devons **également** de ne pas sous-estimer les grands pas qui viennent d'être **franchis** dans ce domaine, **à** savoir, entre autres, la signature en novembre dernier, **à** Paris, **du** Traité relatif aux **armes** conventionnelles en Europe ainsi que la signature, en juillet de la **même** année, à Moscou, de **l'Accord** de principe du Traité START et les importantes déclarations faites par les **Présidents** George Bush et Mikhail Gorbatchev sur la réduction et l'élimination de plusieurs types d'armes stratégiques et tactiques.

Ma délégation s'est associée **à** toutes les autres **délégations** qui ont exprimé leur satisfaction quant à ces **réalisations** et a lancé un appel à toutes **les** autres puissances militaires de ce monde à se joindre aux initiatives américaines et soviétiques, afin que l'actif du désarmement et ses dividendes se concrétisent de plus en plus et se reflètent sur les autres domaines dans lesquels évolue l'être humain.

Partant de ces évolutions remarquables, l'on ne peut qu'affirmer que la composante militaire de la sécurité internationale doit focaliser davantage l'attention des grandes puissances militaires, de par leur responsabilité dans ce domaine et dans les domaines du maintien de la sécurité et de **la** paix internationales, sur la **nécessité** de redoubler d'efforts en vue de parvenir le plus rapidement possible **à** lever tous les obstacles sur le chemin d'un désarmement général et complet,

Il est, de ce fait, particulièrement important de comprendre aujourd'hui la **nature** complexe et **duelle** de la sécurité, Celle-ci se **caractérise** non pas simplement par l'absence de guerre, mais **aussi** et **surtout** par l'existence de garanties sérieuses et positives de non-utilisation de la force et l'instauration de conditions **globales** et propices au **développement pacifique**.

Faire que l'humanité ne soit plus l'otage des arsenaux militaires et favoriser un développement pacifique **à** tous les Etats sont deux **composantes** intimement liées de la sécurité internationale et **qui incombent principalement** aux grandes puissances militaires, car **les** dividendes de la paix ne peuvent découler automatiquement des initiatives sporadiques du désarmement mais

M. Ghezal (Tunisie)

doivent **bénéficier** d'une action soutenue et parallèle, **sinon** figurer **parmi les** priorités urgentes dans la conjoncture internationale **actuelle**.

Pays pacifiste, mon pays, la Tunisie, **consacrant ses ressources** au bien-être de ses **citoyens**, demeurera indéfectiblement attaché aux grands principes qui régissent notre organisation, plaidant pour la **paix**, l'entente et la concorde. Conformément à l'option pacifiste qu'elle **s'est** choisie, la **Tunisie** a fait partie des opérations de maintien de la paix de **l'ONU** depuis 1960, au Congo-Kinshasa, jusqu'à nos jours, au Cambodge.

C'est également dans le cadre de cette **même** optique que mon pays soutient sans réserve **la** création de zones exemptes de l'arme **nucléaire** et de toute forme d'armes pouvant annihiler l'existence humaine et réagit positivement **à** toute action ou initiative, quelle que soit son ampleur ou son **envergure**, en vue de diminuer les tensions régionales et internationales, **et** appelle **à** la solution **des** crises et conflits par les **moyens** pacifiques.

Les dimensions arabe, africaine et méditerranéenne de la Tunisie **font** que mon pays est fermement convaincu **qu'**outre la nécessité de prendre **et** d'encourager des mesures de désarmement dans notre région, il est également primordial de résoudre les conflits qui **l'ont** plongée dans une atmosphère de tension depuis plusieurs **décennies**, allant jusqu'à menacer la paix et la sécurité internationales plusieurs fois au cours de l'histoire turbulente de cette région.

Nous formulons le **ferme** espoir que la **Conférence** de la paix de Madrid, **à** laquelle la Tunisie **à** pris part en tant qu'observateur par l'intermédiaire du Secrétaire général de **l'Union** du Maghreb arabe, débouche sans plus tarder sur une solution juste et durable de la question palestinienne, pour que le peuple palestinien recouvre enfin ses droits légitimes sur la base de la légalité internationale, pour que le Liban vive en paix et que la Syrie recouvre sa souveraineté sur la région du Golan. Ce n'est qu'une fois ces conditions remplies et ces objectifs atteints que tous les peuples de cette région pourront vivre en paix, dans la concorde et l'entente, sur une base juste et égalitaire.

La sécurité régionale est intimement rattachée à la paix universelle. Cette corrélation est **à même** de responsabiliser davantage tous les Etats, grands et petits, sur L'avenir de notre monde **où** l'interdépendance est devenue

M. Ghezal (Tunisie)

la pierre angulaire des relations internationales et, par conséquent, de la physionomie même de l'ordre mondial nouveau, auquel nous aspirons tous.

Partant de cette conviction, ma délégation ne saurait assez souligner que la région méditerranéenne demeure, à l'instar des autres régions du monde, l'un des pivots de la sécurité internationale.

Mer semi-fermée, et bassin joignant l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient, la Méditerranée, ayant vu naître et prospérer tout au long d'une histoire plusieurs fois millénaire des civilisations florissantes, est désormais le patrimoine de tout un chacun.

L'avenir de la Méditerranée et la perspective d'en faire un lac de paix, de concorde et de coopération a, de tout temps, été l'un des aspects des aspirations civilisationnelles et pacifiques de mon pays. Partant de cette constante politique, la Tunisie et les autres pays de l'Union du Maghreb arabe se sont engagés, avec les pays européens de la rive nord de la Méditerranée, dans un dialogue positif et fructueux en vue de sécuriser davantage ce lac et d'en faire le dénominateur commun des aspirations pacifiques de ses riverains du nord et du sud.

Nous nous attelons aujourd'hui de par la dynamique politique, économique, sociale et humaine engagée entre les pays des deux rives de la Méditerranée et les réalisations jusque-là atteintes dans ces domaines à parvenir à illustrer les immenses possibilités de la coopération régionale dans les domaines de la sécurité ainsi que dans le domaine de la coopération économique et culturelle par la résorption progressive des écarts économiques et de développement entre les peuples méditerranéens.

C'est dans l'esprit de parvenir à réaliser ce destin commun que la Tunisie s'apprête à accueillir, au début de l'année prochaine, le Sommet des pays de l'Union du Maghreb arabe et ceux de la rive nord de la Méditerranée. Nul doute que cette rencontre saura répondre aux aspirations des pays concernés et posera, par voie de conséquence, un autre jalon dans le processus mondial de paix.

En cette période postérieure à la guerre froide et aux affrontements, seules les actions menées dans un esprit constructif de concertation peuvent garantir que le système de paix, de sécurité et de coopération, établi par la Charte des Nations Unies, s'opposera efficacement au retour à l'affrontement

M. Ghezal (Tunisie)

et que les prochaines **décennies** se **caractériseront** par **une** nouvelle **manière** de faire progresser notre civilisation comme un tout **unifié** en conjuguant **les** réalisations les plus **nobles** de l'humanité.

M. Ghezal (Tunisie)

Nous savons que le chemin qui mène à la réalisation de ces objectifs reste long, mais il est toutefois encourageant de noter que le dialogue a déjà permis d'identifier un certain nombre d'éléments communs et **interdépendants** dans une conception globale de la sécurité. Ces **éléments** sont notamment la démilitarisation de la pensée et du comportement, l'humanisation des relations internationales et l'élargissement des dividendes de la paix pour qu'ils puissent profiter **à** tous les pays et **à** tous les hommes.

Ce n'est que de cette manière que nous pourrions faire de l'homme non plus l'otage des arsenaux militaires, mais l'objectif ultime de toute action en **faveur** de la paix dans le monde.

M. BAEV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Nous assistons aujourd'hui **à** un renouveau général de la foi et de la confiance dans l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies **à** répondre aux défis auxquels doit faire face l'humanité. Nous avons en particulier de grands espoirs en sa capacité de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Des occasions uniques s'offrent aux peuples de bâtir un nouvel ordre mondial fondé sur la sécurité universelle et une large coopération entre les Etats, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, une limitation des armements efficace et un développement économique et social dynamique. L'Organisation mondiale est destinée à jouer un rôle important en tant que mécanisme unique et universel et en tant **que** centre d'harmonisation des intérêts et des actions des Etats dans ce *sens*. L'expérience accumulée au cours de la période de la guerre froide montre de façon convaincante que recourir principalement **à** des facteurs militaires pour s'efforcer de préserver la **sécurité** conduit inévitablement **à** une course aux armements extrêmement dangereuse, **à** des priorités **faussées**, **à** la méconnaissance de la nécessité de trouver des solutions **à** certains problèmes mondiaux potentiellement **critiques** et, en définitive, **à** moins de sécurité.

Nous voyons **les premiers** bourgeons du nouvel ordre politique mondial dans les résultats obtenus par la communauté internationale en ce qui concerne le règlement par des **moyens** pacifiques des problèmes de la **Namibie** et **du** Cambodge, dans les progrès considérables réalisés sur la voie d'un **règlement** des conflits en Afghanistan, en **Amérique centrale** et au Sahara occidental, et dans les **signes** encourageants que présente la question de **Chypre**. Ils ont

M. Baev (Bulgarie)

aussi un rapport avec les espoirs de voir progresser le **processus** de paix au Moyen-Orient. Nous souhaitons **sincèrement** la réussite **des** pourparlers bilatéraux qui auront prochainement lieu entre **les parties concernées**.

La nouvelle **Bulgarie** démocratique est profondément **attachée à** ces processus positifs et elle est prête à y participer pleinement. Les **élections** libres et authentiques qui ont eu lieu le **mois dernier** dans mon pays ont conduit **à** la formation du premier gouvernement sans participation **communiste** depuis 45 ans, celui de **l'Union** des Forces démocratiques. Mon pays **se tourne** vers l'avenir. Il a catégoriquement dénoncé son passé totalitaire. Il s'est définitivement engagé dans la voie des changements démocratiques radicaux, **d'une** réforme économique rapide conforme aux principes de l'économie de **marché**, de l'adhésion stricte aux normes internationales **en matière** de droits **de l'homme**, et d'une réforme radicale de **ses forces armées**. Avant la fin **de** 1994, la Bulgarie ramènera ses forces **armées** aux quotas fixés dans le Document de Vienne.

Malgré les changements positifs généraux intervenus dans le monde, dans lesquels nous plaçons nos espoirs pour l'avenir, de graves menaces anciennes continuent de peser sur la paix et la sécurité, tandis que des menaces nouvelles ne cessent d'apparaître, telles que des conflits nationaux, ethniques et religieux, des violations **massives** des droits de l'homme, la **misère économique** et sociale et des catastrophes écologiques. Dans **le** monde interdépendant d'aujourd'hui, il n'existe aucune garantie d'échapper aux effets néfastes de facteurs de cette nature. C'est là certainement pour nous tous un motif d'inquiétude.

Je **me** dois d'exprimer ici les préoccupations graves de mon pays **à** propos du conflit en Yougoslavie, pays voisin, qui prend des dimensions de plus en plus **alarmantes**. La Bulgarie a plaidé **à** plusieurs reprises en faveur d'un règlement politique de la crise et de la reconnaissance du droit **à** l'autodétermination de toutes les parties concernées par le biais d'un dialogue pacifique et de négociations. Nous **sommes** résolument opposés à la redéfinition des frontières existantes **au** moyen de la force.

La Bulgarie appuie les efforts de la communauté **internationale** dans sa quête de solutions à la crise yougoslave. Nous suivons avec une attention particulière les efforts sérieux et **actifs** de la **Communauté** européenne dans ce sens, efforts qui n'ont malheureusement pas encore abouti.

M. Baev (Bulgarie)

Nous nous félicitons des efforts que **fait** le Conseil de **sécurité** Pour trouver une solution à la crise. La Bulgarie est prête à apporter sa contribution, notamment en mettant, si nécessaire, à la disposition des observateurs des Communautés européennes tout équipement **utile** - notamment **dans** le domaine des communications et de la logistique - sur le territoire bulgare qui longe la frontière avec la Yougoslavie. La **présence** de tels observateurs montrera une fois de plus que nous avons **réellement de bonnes** intentions à l'égard de notre voisin de l'ouest et **évitera** tout **malentendu** et toute désinformation.

Une priorité essentielle de la nouvelle politique étrangère de la Bulgarie est la recherche de garanties adéquates pour sa sécurité nationale, sa souveraineté et son indépendance. En ce sens, l'examen du point 68 de l'ordre **du** jour intéresse particulièrement ma délégation.

Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous attachons la plus haute importance au renforcement de la sécurité aux niveaux régional. et **sous-régional**. A propos des Balkans, je voudrais mentionner le dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, dans lequel il est dit :

"... on ne peut méconnaître les déséquilibres et les asymétries qui existent **à** l'intérieur des régions et qui sont sources de tensions et d'insécurité." (A/46/1, sect. VII)

Un tel point de vue est tout **à fait conforme à l'opinion** générale selon laquelle il existe un équilibre précaire dans les Balkans et il est de **l'intérêt** de tous de le préserver. Trop d'armes ont déjà été accumulées, notamment dans le couloir entre les pays **membres** du Pacte de **Varsovie** et les **pays** membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Un tel anachronisme va tout **à fait à** l'encontre des nouveaux processus en **Europe**. Les Balkans ont besoin d'approches nouvelles pour s'attaquer **à ces problèmes**.

Le Chef de **l'Etat** bulgare a déclaré récemment que son pays **était prêt à** proposer **à** la Grèce et **à** la Turquie d'engager, **à un niveau approprié, un** dialogue politique trilatéral qui jetterait les bases de consultations constructives futures. De **telles consultations**, qui auraient lieu de façon permanente, pourraient non seulement **aider à clarifier** les problèmes existants et **à** surmonter l'héritage du passé, **mais** elles pourraient **aussi** aider **à**

M. Baev (Bulgarie)

esquisser des **décisions** pertinentes dans le domaine de la **sécurité** et de la **stabilité** régionales.

La Bulgarie dépend aussi pour sa sécurité en outre de traités d'amitié bilatéraux et de traités de coopération **générale déjà** signés ou en paaae **a'être** signés **avec** un certain nombre **d'Etats** ayant des intérêts similaires **OU** correspondant aux **sie is**. En tant que pays riverain de la Méditerranée, nous sommes conscients de l'importance que présente pour la sécurité du monde en général le renforcement de la **sécurité** dans cette région, et nous proposons de soutenir les efforts de tous les Etats concernés et d'y participer de façon concrète.

La Bulgarie attend avec impatience son intégration dans les structures européennes, c'est-à-dire la prochaine signature d'un accord d'association avec les Communautés européennes et son admission en tant que membre **à** part entière du Conseil de l'Europe. Nous pensons que cette intégration ouvrira des possibilités de large coopération, notamment dans les domaines politique et économique, y compris une coopération portant sur différents aspects de la sécurité. Dans ce contexte, nous attachons aussi beaucoup d'importance au renforcement de notre coopération avec l'Union de l'Europe occidentale.

Animée du désir de contribuer activement aux efforts visant **à** renforcer la sécurité, la Bulgarie a l'intention d'accueillir **l'année** prochaine une conférence internationale largement représentative sur les questions de **sécurité** régionale en Europe.

Nous considérons qu'il est dans **notre** intérêt national fondamental qu'un espace euro-atlantique intégral soit créé, fondé sur les valeurs démocratiques universellement reconnues, ce qui permettrait d'utiliser au **maximum** les éléments positifs du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour éliminer les menaces actuelles et résoudre les problèmes concernant la stabilité en Europe. La prévention des conflits et la gestion des crises sont les deux principale8 tâches qui doivent être abordées plus activement et plus efficacement dans le cadre des institutions et structures nouvelles et des mécanismes nouveaux du processus **européen**.

La Bulgarie voit dans **l'OTAN** un facteur majeur de garantie de sa sécurité. **Comme** l'a déclaré récemment le Président bulgare, M. Zhelyu Zhelev, dans son discours devant le Conseil de **l'OTAN** :

M. Baev (Bulgarie)

"Les décisions [de l'**OTAN**] prises à Rome sont de la **plus** haute importance pour l'avenir non seulement de l'**OTAN**, mais aussi de toute la structure de la sécurité **européenne**. Ces décisions constituent la preuve irréfutable que l'**OTAN** continuera **d'être** à la hauteur de son rôle de **garant** de la sécurité et de pilier de la stabilité dans la communauté euro-atlantique naissante.**

M. Baev (Bulgarie)

Bien **entendu**, la Déclaration de Rome de l'**OTAN** du 8 novembre marque un autre pas important dans cette direction, ainsi qu'une contribution décisive à l'établissement d'un nouvel ordre pacifique européen. Elle **complète le lien** transatlantique entre les démocraties d'Europe et celles d'Amérique du Nord avec une nouvelle "dimension orientale" de relations qualitativement nouvelles de partenariat avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. Les consultations qui se déroulent par le biais de réunions périodiques des premiers ministres et des ambassadeurs des nouvelles démocraties européennes et du Conseil de l'Atlantique Nord rendront possible **l'inclusion** rapide dans le processus de prise de décisions des questions de **sécurité** et de stabilité dans les parties orientales du continent.

Le nouveau climat international fournit aux Nations Unies **des** occasions favorables d'agir en tant que **mécanisme** efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme l'avaient prévu les fondateurs de l'organisation. Nous attachons une grande importance à l'aptitude du Conseil de sécurité d'agir de façon efficace et de s'acquitter de **ses** devoirs dans ce domaine si important. En même temps, nous soulignons que les décisions du Conseil doivent être strictement respectées. Des preuves **évidentes** du grand potentiel en la matière ont été fournies par l'action concertée de **l'organisation** mondiale à l'occasion de la crise du golfe Persique ainsi que par son rôle croissant dans le règlement des conflits régionaux.

En **même** temps, en raison des conséquences humanitaires et écologiques de la guerre du Golfe, la communauté internationale doit à l'avenir consacrer beaucoup plus d'attention à une utilisation plus complète du potentiel de la diplomatie préventive pour l'identification et la prévention rapides de crises potentielles.

Aujourd'hui, l'interdépendance des Etats et des **régions** devient de plus en plus évidente. Certaines menaces à la sécurité, latentes depuis longtemps, sont de plus en plus concrètes et doivent nécessairement être **découragées** avec davantage de fermeté et de détermination. A cet égard, un facteur particulièrement alarmant est le déploiement incontrôlable de la technologie de pointe, qui pourrait permettre l'acquisition par des régimes agressifs et irresponsables d'armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs, ou encore l'accumulation d'armes classiques modernes en quantités

M. Baev (Bulgarie)

déstabilisatrices - **quantités** qui **dépassent** de beaucoup **les besoins** légitimes de légitime défense des **Etats**. Ces tendances sont particulièrement alarmantes **lorsqu'elles** sont détectées dans des régions caractérisées par des **tensions et** des conflits potentiels.

Un moyen important de prévenir ces tendances alarmantes consiste à encourager et à **améliorer, sous les** auspices de Nations Unies, **l'ouverture,** la confiance et la stabilité dans tous **les** aspects de la **sécurité**. A cette fin, **la** Bulgarie apporte son appui sans réserve **et participera au processus** - processus lancé à cette session - consistant à créer un mécanisme adéquat pour la saisie **et** l'enregistrement des données pertinentes.

De toute évidence, l'instauration d'un nouvel ordre politique mondial de sécurité et de coopération universelles entre les Etats sera un processus long, progressif, dans lequel les Nations Unies joueront un rôle déterminant. A cet égard, une place importante reviendra **sans** aucun doute **à la** Première Commission. La **Bulgarie** est prête à contribuer dans la limite de ses moyens, au succès de cette noble entreprise.

M. CAMILLERI (Malte) (interprétation de l'anglais) : La disparition de l'ère de l'affrontement entre superpuissances a introduit des éléments nouveaux et importants dans le débat sur la sécurité internationale. Avec la disparition de la contrainte des **considérations** stratégiques mondiales, un certain nombre de rivalités politiques, ethniques et nationales sont apparues ou ont refait surface pour remettre en cause **et** troubler **la** paix et la sécurité régionale et internationales. En **même temps,** des problèmes régionaux de longue date ont refait surface avec une intensité accrue et plus focalisée.

Sur un plan positif, la **communauté** internationale a commencé **à faire** preuve aux niveaux régional et mondial d'une **unité** d'action **encourageante** et d'un **empressement** à agir collectivement dans la recherche de **solutions** aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité.

Le conflit dans le **Golfe** a été considéré par **beaucoup** comme une manifestation précoce et dramatique des **défis, ainsi** que des **possibilités,** qui existent dans l'ordre mondial naissant. **Il faut** toutefois se rappeler que l'expérience du Golfe est intervenue très **tôt après les premiers stades du** **démantèlement** de l'ordre mondial ancien. Par conséquent, **tant** dans sa genèse

M. Camilleri (Malte)

que dans la manière dont il a **été** résolu, ce conflit comportait **des éléments** anciens et nouveaux.

L'aspect le plus troublant de la situation dans le Golfe a **été** le recours massif à la force ainsi que la destruction, la souffrance et les **portes** de vie pour assurer ce qui à certains égards reste une solution incomplète du problème fondamental. L'aspect le plus positif de la situation réside dans la détermination, la rapidité et l'efficacité avec lesquelles la communauté internationale, de concert **avec** le Conseil de **sécurité**, a décidé d'entreprendre une action concertée pour libérer une victime de **l'agression**.

L'expérience du Golfe montre que le règlement de **problèmes** qui menacent la paix et la légalité internationales exige une détermination et **des** ressources énormes. **Il** exige également un consensus **véritable** au sein de la communauté internationale en ce qui concerne les mesures à prendre dans des cas **précis**. Pour la réalisation de ce consensus, le rôle de l'Assemblée **générale**, seule instance internationale vraiment universelle, ne devrait pas **être** sous-estimé.

L'Assemblée générale a un autre rôle **important** à jouer - un rôle important en plus de l'édification d'un **consensus** sur des questions individuelles. Il s'agit de la nécessité de veiller **à** ce que les **mêmes** principes inspirent la façon dont la communauté internationale **traite toutes** les questions qui menacent la paix et la sécurité.

Malheureusement, un grand nombre de situations menacent la paix et la sécurité dans la plupart des régions du monde, défient et remettent en question l'empressement et la capacité de la communauté internationale de rechercher des **solutions** justes et durables. Le plus grand de ces **défis** réside **peut-être** dans les difficultés qui existent depuis si longtemps au Moyen-Orient. La communauté internationale n'a cessé de se préoccuper de ce problème - en particulier sur ce qui en constitue le coeur : la question de Palestine.

Ces derniers mois ont vu une intensification des efforts déployés en vue d'amorcer un véritable processus de paix au Moyen-Orient. Ces efforts ont abouti à l'ouverture de la Conférence de paix de Madrid - conférence qui s'inspire pour **une** bonne part des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (**1973**), ainsi que

M. Camilleri (Malte)

des propositions de l'Assemblée générale relativement à la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Une résolution formulant ces propositions a été adoptée par l'Assemblée à sa trente et unième session, et des résolutions semblables ont été adoptées chaque année depuis lors.

Malte accueille et appuie pleinement le processus qui a été amorcé à Madrid. Nous espérons que, malgré le grand nombre de difficultés qui nous attendent, toutes les parties persévéreront dans la voie du dialogue et de la paix et feront preuve de la compréhension et de l'esprit de compromis indispensables à une solution juste et durable au problème.

Nous voyons dans le processus de paix amorcé à Madrid beaucoup d'éléments nouveaux et positifs qui caractérisent la façon d'aborder les questions de paix et de sécurité à l'heure actuelle - l'absence de considérations stratégiques globales qui amplifient et compliquent des problèmes de nature régionale; l'empressement de la communauté internationale à participer avec les parties directement intéressées et de les aider dans leur recherche de solutions justes et durables; et la détermination collective de rechercher de telles solutions par un dialogue pacifique plutôt que par le recours à l'emploi des armes.

Dans le cas d'autres problèmes régionaux, cette méthode a produit des résultats positifs. Il en a été ainsi surtout dans le cas du Cambodge, mais également en Afghanistan, à Chypre, au Sahara occidental, en Amérique centrale et dans diverses parties de l'Afrique.

Une caractéristique importante de cette nouvelle méthode est le rôle de plus en plus important des participants régionaux aux initiatives destinées à trouver des solutions aux problèmes régionaux. Nous voyons cette tendance également dans la région de la Méditerranée, où il n'y a jamais eu pénurie de problèmes qui, bien que de nature régionale, ont des incidences graves et de portée considérable pour la paix et la sécurité de l'Europe, voire du monde entier.

Ce qui rend le rapport entre les problèmes méditerranéens et les questions plus larges de la paix et de la sécurité mondiale particulièrement pertinent, c'est le fait que la région repose sur l'axe de ce qui était la division Est-Ouest et sur ce qui continue d'être la division Nord-Sud.

M. Camilleri (Malte)

Les vestiges du vieil affrontement entre superpuissances disparaissent progressivement, même dans notre région. Le résultat du Traité de 1987 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée - le **Traité FNI** - a été l'élimination de missiles nucléaires terrestres de portée intermédiaire de notre région. Cette année, à la suite des décisions unilatérales prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique de ne plus déployer de missiles nucléaires tactiques sur les navires, il est maintenant possible que cette interdiction soit étendue aux mers qui nous entourent.

En tant que pays désarmé au centre de la Méditerranée - pays dont la sécurité est directement affectée par le processus régional de paix et la préservation des relations de bon voisinage - Malte se félicite de ces événements et les encourage. Comme nos voisins régionaux, nous sommes conscients du fait que les problèmes fondamentaux de notre région ont une dimension à la fois humaine et militaire.

(Malte)lleri _____

La grande diversité sociale, culturelle et économique qui a **traditionnellement caractérisé** la vie sur les rives de la Méditerranée a **été** un facteur tant **d'unité** que de division dans l'histoire de notre **région**. C'est pourquoi, **même** dans leur division, les peuples de la Méditerranée peuvent encore trouver des éléments qui les rapprochent. Dans ce **contexte** et **à** la lumière de sa situation géopolitique stratégique, Malte a **été** un lieu de rencontre **pour** les cultures et les peuples **méditerranéens** et elle tient **à** contribuer à promouvoir la coopération et la compréhension dans notre **région**.

Ce besoin est particulièrement **v**i à l'heure **actuelle**, où l'écart croissant entre le Nord et le Sud se concrétise aussi par des disparités économiques **croissantes** entre le nord et le sud de la Méditerranée et Par les bouleversements humains qu'elles engendrent. **Face** à cette réalité, 10 Etats de la région ont lancé l'initiative du Forum de la Méditerranée occidentale pour traiter et débattre spécifiquement de ces problèmes, qui surgissent dans un contexte de proximité géographique et de disparités économiques. A la suite de longues consultations préparatoires, les 10 pays du Forum de la **Méditerranée** occidentale ont décidé, le mois dernier **à** Alger, de tenir leur premier sommet en Tunisie **au** début de l'année prochaine.

L'initiative du Forum de la Méditerranée occidentale se déroule dans le cadre de **larges** consultations méditerranéennes portant sur toute la gamme des questions qui touchent la sécurité et la coopération dans la région et au-delà. L'idée de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, sur le modèle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, suscite un intérêt et reçoit un appui croissants dans notre **région**. La conférence Sur la Sécurité et la coopération en Méditerranée aurait pour objectif premier d'intensifier le processus de **coopération et de renforcement** de la confiance **à** l'intérieur de la région, favorisant ainsi l'instauration de **conditions** qui **contribueraient** aussi au **règlement** de problèmes régionaux spécifiques.

Dans ce contexte, certaines initiatives plus anciennes **pour** la coopération méditerranéenne, notamment le Plan d'action pour la Méditerranée qui est en **vigueur** depuis plus de 15 ans, ainsi **que** des initiatives **plus récentes**, y compris la Création de l'Union du Maghreb arabe et l'établissement du **Forum** de la Méditerranée occidentale, peuvent **être** considérées comme **les** pierres d'assise d'un processus élargi de coopération **régionale**.

M. Camilleri (Malte)

Les diverses initiatives que les pays de la Méditerranée ont **prises** en vue de favoriser la coopération régionale procèdent **directement d'une prise de conscience** que dans la Méditerranée comme dans d'autres régions, c'est d'abord aux Etats régionaux **eux-mêmes** qu'incombe la responsabilité de renforcer la sécurité régionale.

Mais on est aussi nettement **conscient que** les nombreux problèmes que **ces** pays affrontent constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est indispensable de mobiliser la participation de la communauté internationale tout entière, **notamment** par le truchement de l'ONU.

Cela vaut non seulement pour ce qui a trait aux problèmes plus anciens **comme** la situation au **Moyen-Orient**, la question de Chypre et celle du Sahara occidental, où le rôle de médiation et de maintien de la paix de **l'ONU** est bien reconnu et fortement apprécié, mais aussi pour ce qui concerne le problème plus récent qui a surgi en Yougoslavie, où s'est fait ressentir le besoin de compléter le rôle de médiation **au plan européen** par une participation directe de **l'ONU**.

Les questions soulevées dans le cadre des troubles **de** Yougoslavie ravivent les préoccupations relatives au lien entre l'identité ethnique et **l'unité nationale**. **Considérées** comme réglées depuis longtemps sur le continent européen, ces questions menacent aussi d'apparaître dans le déroulement des événements en Europe orientale et en Union soviétique. Au cours de **ce** siècle, ces questions ont démontré toute **leur** puissance, en bien et en **mal**, de **même** que **leurs** répercussions en matière de sécurité régionale et internationale. A la lumière de ces préoccupations, ainsi que **des souffrances humaines** en Yougoslavie, la communauté **internationale** a le devoir de jouer un rôle pour la médiation et le maintien de la paix,

Dans ce débat, plusieurs orateurs ont fait des **observations** au sujet de la distinction formelle que notre **commission** maintient entre les **questions** de désarmement et celles de sécurité internationale. On a **affirmé que cette** distinction est artificielle en **raison** du lien étroit qui unit ces deux sujets et des **responsabilités particulières** qui incombent à la Première **Commission** à cet égard.

M. Camilleri (Malte)

Ces observations ont un certain **mérite**. Par **ailleurs**, les questions de **sécurité** internationale englobent **manifestement** de **6** **problématiques** qui **vont bien au-delà** de celles qui **sont spécifiquement liées** aux questions de **désarmement**, et j'ai **tenté de faire ressortir ce point** de vue dans mes **observations** antérieures. **Nous ne devons pas perdre de vue ce fait** dans nos **efforts** pour accroître l'efficacité de **notre** **débat** et **que** ma **délégation appuie** sur ces points.

M. ALMUAKKAF (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je parlerai du point de l'ordre du **jour** sur le **renforcement** de la **sécurité** et de la coopération dans la **région** de la Méditerranée.

La **position stratégique** de la **région** de la Méditerranée **est** beaucoup plus importante que celle de **nombreuses autres régions** du monde. La mer Méditerranée lie entre **eux** les **trois plus vastes** continents du monde et les relie aux autres continents du monde. De plus, c'est une importante voie de navigation, de liaison aérienne et de commerce international.

Toutefois, cette excellente position a fait de la région un objet de convoitise pour de **nombreuses** **forces** concurrentes et rivales, qui ont **rivalisé** entre elles en vue d'imposer leur influence et leur domination sur la région. La situation dans notre région **est** donc devenue **assez** particulière, comparativement **à** celle d'autres **régions** du monde. La concurrence et **les conflits se sont poursuivis sans relâche jusqu'à aujourd'hui**, sous différentes formes. La **présence** de **flottes** étrangères et de **bases** militaires étrangères dans certaines parties de la région menace la **paix**, la **sécurité** et la stabilité de **certains** Etats de la région et de **certains** Etats **avoisinants**, accroît la tension et l'instabilité dans la région, **ce** qui a de **mauvaises** incidences négatives sur la **paix** et la **sécurité internationales**.

En outre, les Israéliens **continuent** à acquérir et à **mettre au point** des capacités **nucléaires** et **des systèmes** de lancement au **moyen de leur coopération** condamnée avec le régime **raciste** en Afrique du Sud, coopération qui a **été** condamnée quasi unanimement. Cela constitue un danger réel, non seulement pour la **paix** et la **sécurité** de **certains** **peuples** de la région méditerranéenne, mais **aussi** pour de **grandes parties** des **trois** continents liés **par** la mer Méditerranée. Cela entrave également les efforts internationaux pour **favoriser** la coopération et maintenir la **sécurité** et la **paix** dans la région,

M. Almuakkaf (Jamahiriya arabe libyenne)

ainsi que **les efforts déployés en vue du désarmement nucléaire et de la création en Méditerranée d'une zone exempte d'armes nucléaires.**

La situation est davantage aggravée par l'utilisation **israélienne de la Méditerranée comme zone d'essais** pour leurs **missiles à moyenne portée**, qui ont la capacité de lancer des ogives **nucléaires** qui **atteignent leurs cibles**, ce qui constitue une menace pour les Etats de la région. **Nous n'avons pas oublié qu'un de ces missiles est tombé près de la côte libyenne, le 14 juin 1989.**

Il est grand temps que la communauté internationale **se réveille et prenne** toutes les mesures utiles et nécessaires pour **mettre fin à toute forme de coopération avec Israël**, particulièrement de la part de **certains des principaux Etats nucléaires**. Elle devrait également obliger **Israël à respecter les résolutions de l'Assemblée générale, la dernière notamment, 43/56, et la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui demandent de placer toutes les installations nucléaires sous la garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à se ranger à toutes les initiatives visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de la région de la mer Méditerranée une région de paix et de coopération, et à se rendre à la nécessité d'adhérer au Traité/ sur la non-prolifération des armes nucléaires.**

En outre, **le peuple palestinien** doit être autorisé à recouvrer ses droits **inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination** et à la création de son propre Etat national **et souverain**. Toutes ces questions, si elles ne sont pas réglées, **compromettent sérieusement** la réalisation de la **sécurité**, de la **coopération** et de la paix dans la région méditerranéenne.

La présence en mer Méditerranée de larges flottes **étrangères et**, dans la région, d'arsenaux **étrangers, des bases** et moyens logistiques **connexes**, ainsi que les accords de coopération **stratégique** constituant une menace pour la paix et la sécurité de la Méditerranée. Les manoeuvres militaires dérivant de desseins militaires ou découlant d'accords militaires menacent **la paix**, la **sécurité** et la **stabilité** de l'ensemble des Etats de la région, accroissent la tension et forcent certains **Etats à se défendre** au détriment de leur budget de **développement**. Ces forces et ces bases ont été souvent utilisées pour menacer les peuples de notre région et des régions environnantes et pour **commettre** contre eux des **actes** de provocation et d'agression directs et indirects.

Des Etats **extérieurs** à la région continuent à **exécuter** des manoeuvres navales et aériennes à proximité de la **côte libyenne**. Les attaques militaires répétées et non **déguisées perpétrées** contre la Jamahiriya arabe libyenne en sont la meilleure preuve. **Le peuple arabe libyen** continue à souffrir des conséquences du raid **aérien brutal** contre Tripoli et **Benghazi** en avril 1986. Le but de ce raid **était** la **destruction** de quartiers civils, **le meurtre** de gens innocents et la **liquidation physique** du chef de **la révolution** sous des prétextes **fallacieux** que **le monde entier** savait **dénoués** de **tout fondement**, Il en a **été** de **même** des deux **avions** de reconnaissance **libyens** abattus au-dessus de la mer Méditerranée en janvier 1989. **Cet acte** va dans le **même sens** que le précédent. De plus, la présence militaire étrangère et **les manoeuvres** militaires permanentes **gênent** les **activités** et le commerce maritimes, la prospection et la pêche. **Elles perturbent** les communications et, **plus important que tout, elles ont un effet** nuisible sur l'environnement marin qu'elles polluent. **Les ressources marines et l'environnement marin** de la Méditerranée sont donc **exposés, surtout du fait** que les eaux de cette mer ne se renouvellent pas **constamment**.

Le Ministre **des affaires étrangères** et des relations **extérieures** de la Jamahiriya arabe **libyenne** a **signalé ces faits** dans sa déclaration devant

M. Almuakkaf (Jamahiriya arabe libyenne)

l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session en disant : "Nous réitérons notre appel en vue de transformer la mer Méditerranée en un lac de paix et d'échanges culturels et de la libérer des armes de destruction massive et de toute flotte et base étrangère. Elle devrait devenir un modèle de coopération entre les peuples du Nord et du Sud et un symbole du slogan : 'Pas d'agression, pas d'invasion, mais sécurité et tranquillité continue, source de nourriture pour ceux qui ont faim et refuge pour ceux qui ont peur'".

Mon pays a appuyé toutes les résolutions des Etats membres du Mouvement des non-alignés relatives au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne et à la transformation de la mer Méditerranée en un lac de paix et de coopération. Je citerai en exemple les résolutions adoptées à la Conférence de Valletta en 1985, à celle de New Delhi en 1986, au Sommet de Harare en 1986, à la Conférence de Brioni en 1987, au Sommet de Belgrade en 1989, à la Conférence d'Alger en 1990 et à celle d'Accra en 1991. Toutes les résolutions et recommandations adoptées lors des conférences que je viens de mentionner demandent que la sécurité de la région méditerranéenne soit liée à la coopération et à la sécurité européennes et que l'on transforme cette région en une zone de coopération et de paix. De même, ces résolutions demandaient que l'on mette un terme aux mesures coercitives qui entravent la coopération, le développement et le dialogue, et que l'on règle les différends par des moyens pacifiques, plutôt que par le recours à la force ou par la menace de recours à la force.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, mon pays a participé de manière responsable et efficace au réunion sur la sécurité et la coopération entre les pays méditerranéens d'Europe et les pays de l'Union du Maghreb arabe, y compris la réunion ministérielle tenue à Alger en octobre 1991 et les deux réunions tenues respectivement au Maroc et en Belgique, la même année. Mon pays a également établi d'excellentes relations avec les pays du bassin méditerranéen, ainsi qu'avec les Etats méditerranéens du littoral nord et ouest. La Libye s'est jointe à l'Union du Maghreb arabe et a contribué, au sein de cette union, au resserrement des liens d'amitié, de coopération, de stabilité, de paix et de sécurité sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment le respect de la

M. Almuakkaf (Jamarihiya arabe libyenne)

souveraineté et de l'indépendance des autres **Etats de la région, de la non-ingérence** dans leurs affaires **intérieures**, du non-recours à la force ou à **la menace du recours à la force**, de **l'inadmissibilité** de l'acquisition de territoires par la force, ainsi **que le respect** de la souveraineté des Etats pour ce qui est de leurs ressources naturelles.

Mon **pays se réjouit** de la décision des Etats-Unis **d'Amérique** et de **l'Union soviétique** sur le non-déploiement d'armes **nucléarestactiques** dans leurs forces navales. Mon pays appuie toutes les résolutions des Nations Unies relatives **à la paix** et la sécurité dans la région méditerranéenne et souligne **le rôle important** que doit jouer l'Organisation des Nations Unies pour jeter les bases essentielles et efficaces de la paix et **la sécurité** dans la région, et pour transformer la mer Méditerranée en lac de paix et de sécurité.

M. KAKOURIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : La sécurité internationale, aussi bien en tant que notion qu'en tant qu'impératif, a pris de nouvelles dimensions dans l'ordre du monde en évolution qui se dessine dans les relations internationales de l'après-guerre froide. Le **paysage** politique international en mutation après l'abandon des politiques de blocs et des notions de sécurité fondées sur l'équilibre précaire de la dissuasion, **ou des doctrines de supériorité militaire**, démontre que la mise en place d'un **système** de sécurité collective aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales est pertinente et s'impose de toute **urgence, car un nouvel esprit de solidarité internationale et de coopération se fait jour au premier plan des relations entre les Etats.**

Ce nouvel esprit ne s'est **jamais** manifesté aussi clairement que dans l'attitude de la communauté internationale **vis-à-vis** du rôle central **que** jouent les Nations Unies dans les relations internationales. On reconnaît de **plus en plus** que la démocratie et la sécurité internationales ne **peuvent être réalisées qu'en plaçant l'Organisation des Nations Unies ainsi que les buts et principes énoncés dans sa Charte au premier plan des relations internationales.** Le fait **que** l'on admette de plus en plus **que le règlement pacifique des différends doit être l'épicentre autour duquel les relations entre les Etats gravitent est une marque de la confiance et du respect croissants** que l'on témoigne **à l'égard des Nations Unies.**

M. Kakouris (Chypre)

La réaction des Nations **Unies** à l'invasion et à l'occupation du **Koweït** a démontré que la communauté internationale pouvait adopter une **nouvelle** approche commune pour répondre efficacement à l'agression d'un **Etat par un autre et y mettre fin**, en particulier lorsque cette agression **est** perpétrée par un pays voisin plus grand et militairement plus **puissant**. La **réaction de** la communauté internationale a également démontré que celle-ci **était** déterminée à faire désormais appliquer les résolutions des Nations **Unies de** façon universelle et non plus **sélective**.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale le 27 septembre 1991, M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre, a déclaré :

"plus important que de répondre à l'agression était la nécessité de créer un système qui rendrait impossibles de tels actes d'agression et contribuerait à inverser d'autres situations semblables qui existent toujours. La prévention et le règlement des conflits ont toujours été et restent des objectifs importants des Nations Unies." (A/46/PV.12, p. 6)

C'est grâce à la prévention et au règlement des conflits dans le cadre du système de sécurité collective prévu dans la Charte des Nations Unies que la communauté des nations peut, individuellement et collectivement, jeter les bases fermes nécessaires à la paix et à la sécurité internationales. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a traité de cette question en profondeur, en déclarant :

"C'est donc à juste titre que l'on met maintenant de nouveau l'accent sur la nécessité d'une diplomatie préventive." (A/46/I, sect. V)

N'étant plus paralysée par la scission Est-Ouest, la communauté internationale a embrassé le dialogue et la paix et renié le conflit et l'affrontement. Nous nous réjouissons à cet égard que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique se soient engagés à jouer un rôle plus constructif en vue de résoudre les situations de conflit et les crises. Nous nous réjouissons aussi de constater que le Conseil de sécurité assume maintenant le rôle envisagé pour lui dans la Charte en matière de sécurité internationale. En termes pratiques, cet esprit nouveau débouche sur le règlement de nombreux conflits régionaux qui duraient depuis longtemps, ce grâce à la participation et à l'efficacité accrues d'une ONU métamorphosée. Ma délégation espère sincèrement que d'autres conflits régionaux, qui menacent encore la paix et la sécurité internationale, bénéficieront de cette nouvelle tendance. Les remparts de la discorde s'écroulent dans de nombreuses régions du monde, tandis que les divisions qui séparent encore les pays ne sont plus que les vestiges anachroniques des affrontements du passé. Dans l'ensemble, la communauté internationale a clairement affirmé qu'elle est résolue à édifier un monde où ne subsistera plus aucune de ces divisions, même si certains n'ont pas encore traduit cette promesse en actions concrètes.

M. Kakouris (Chypre)

Mon propre pays, Chypre, et sa population ● apifront à voir le jour où le mur de la discorde qui sépare les Chypriotes sera lui aussi démantelé grâce à un règlement **négocié juste et viable.**

Toutefois, nous ne devons pas nous laisser emporter par la vague d'euphorie qui a suivi la disparition de la division politique du monde en blocs et la propagation de la **démocratie et des processus démocratiques** dans d'autres régions du monde. Nous ne devons pas nous laisser leurrer au point de nier que certains facteurs **déstabilisants** existent toujours. De nouveaux éléments de tension risquent de **compromettre les efforts** que nous déployons en vue de consolider les aspects **positifs des transformations radicales** intervenues dans les affaires mondiales, qui font que la **sécurité, la démocratie, les droits de l'homme et le développement élémentaire** sont désormais indispensables et non **superflus.**

Nous devons reconnaître également que la **sécurité ne peut plus être vue** dans l'optique restreinte de considération d'ordre militaire. La **sécurité** d'une **société** individuelle, aussi bien que la **sécurité collective des nations,** est un concept multiforme reposant sur la **démocratie, la liberté, la justice,** le développement économique, **les droits de l'homme, le développement social,** la protection de l'environnement - et non pas ● im#lomont mur la **composante** militaire. En fait, la **course aux armements ● tles arsenaux militaires** sont encore aujourd'hui **d'importantes causes d'instabilité** car ils continuent d'absorber des fonds dont on a grand besoin dans d'autres domaines. Le Secrétaire général a bien souligné cette **préoccupation dans son rapport :**

"Une autre source importante d'instabilité chronique est la militarisation générale, que traduit l'importance des arsenaux et des dépenses militaires dans le monde d'aujourd'hui. Le gaspillage insensé de ressources et d'énergie n'en est que l'une des conséquences. Tout aussi nuisible est l'obsession de la sécurité militaire, qui a mini les relations internationales et qui, dans la plupart des pays en développement, a entravé la marche vers des institutions démocratiques plus stables." (Ibid., sect. VII)

On ne fera pas la **sécurité internationale** on s'armant jusqu'aux dents. Le lien entre le désarmement et la **sécurité internationale** est **inextricable** et tous les efforts qui visent à abaisser les niveaux d'armements sont non

seulement les bienvenus mais encore essentiels pour que la Paix et la sécurité internationales deviennent réalité.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (**CSCE**), dont Chypre **est** un membre actif, a récemment réaffirmé, avec la signature de la Charte de **Paris** en novembre 1990, que la **notion de sécurité est pluridimensionnelle** et reprend les **termes de** l'équation que **j'ai cités**. Tous **ces facteurs** pris ensemble constituent une société démocratique. Le fonctionnement de la CSCE confirme **également** que **l'Organisation** des Nations Unies n'a jamais eu mandat de monopoliser le **processus** de paix - mais cela n'enlève rien au rôle central de **l'ONU** dans le **système** international. De tels mécanismes **régionaux** sont envisagés dans la Charte et lorsqu'ils sont conformes aux buts et principes de la Charte - ce qui est le cas de la **CSCE** - ils deviennent complémentaires de **l'ONU** du fait de l'important rôle qu'ils **jouent**: en matière de sécurité régionale en particulier et de la **sécurité** internationale en général,

Il **est** rare que la sécurité d'une région particulière puisse être considérée exclusivement dans le contexte restreint de ses limites géographiques. Cela vaut pour **la Méditerranée**, proche de l'Europe et du Moyen-Orient. Le **lien qui unit la sécurité** en Europe et en Méditerranée, par exemple, a **été** reconnu dans **l'Acte final d'Helsinki de 1975** ainsi **qu'aux** différentes réunions de suivi de la CSCE.

Le lien inextricable entre l'Europe et la Méditerranée a **été** réaffirmé dans la Charte de **Paris**, signée en **1990**, qui déclare que la sécurité et **la coopération** dans la Méditerranée sont des éléments **importants de la stabilité** en Europe. A Paris, **le** Secrétaire général l'a confirmé en faisant remarquer que la question de **Chypre est** un problème européen dont **le règlement** aurait dû intervenir depuis longtemps.

La République de Chypre s'est déjà associée à plusieurs occasions à d'autres **pays** de la Méditerranée pour demander la création, entre les Etats qualifiés, d'une **conférence** sur la sécurité et la **coopération dans** la Méditerranée. **Cette conférence** serait particulièrement **importante pour la promotion et le renforcement de la sécurité** et de **la coopération dans la** région. **Nous nous réjouissons donc** de constater que de nombreux **pays de la région** appuient la création d'une conférence sur la sécurité et la **coopération**

M. Kakouris (Chypre)

dans la Méditerranée, ainsi que des initiatives et des efforts qui sont entrepris en vue d'une plus grande coopération.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer que le **Gouvernement de la République de Chypre** s'est engagé à promouvoir la région de la **Méditerranée** en tant que **zone** de sécurité, de paix et de coopération, exemptes de conflits et d'affrontements. Ma **délégation** tient à souligner la nécessité **impérieuse** - énoncée au paragraphe 8 de la résolution **45/79**, intitulée **"Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée"** - de parvenir à un :

"règlement juste et pacifique aux problèmes qui persistent dans la **région**, en veillant à respecter et à sauvegarder la souveraineté, **l'indépendance** et l'intégrité territoriale de tous **les** pays et de tous les peuples de la Méditerranée, et en se conformant **pleinement** au principe du **non-recours à** la force ou à la menace de la force et de **l'inadmissibilité** de l'acquisition de territoire par la force, **conformément à** la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies."

Cette résolution a été adoptée sans avoir **été** mise aux voix.

M. Kakouris (Chypre)

Le Gouvernement de la République de Chypre espère fermement que les conflits et les tensions qui continuent d'exister dans la région méditerranéenne, y compris la division de mon propre pays, Chypre, du fait de l'occupation illégale de son territoire par des forces turques, pourront être résolus dans ce climat de dialogue et de coopération, et grâce à la reconnaissance de la primauté du droit international et du règlement pacifique des différends, conformément aux buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes.

Je tiens aussi à réitérer à cette occasion l'engagement continu de mon Gouvernement à cet égard, en faveur d'un règlement négocié du problème de Chypre dans l'intérêt de tous les Chypriotes, ce qui serait une contribution positive à la paix et à la sécurité de la région ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales en général. Chypre ne saurait rester un exemple unique de division et, par conséquent, le symbole d'un passé d'affrontement.

certes, nous sommes à un carrefour de l'histoire. Nous avons cependant la chance de pouvoir tirer la leçon du passé et de reconnaître que notre sens et nos perceptions antérieurs de la sécurité étaient dangereusement erronés, et nous pouvons nous inspirer de ces constatations pour ériger une société de nations qui utilise une Organisation des Nations Unies revitalisée. Chacun d'entre nous, petits et grands, peut apporter sa contribution grâce à un effort collectif. Toutefois, nous ne devons pas oublier que les Nations Unies ne seront efficaces que dans la mesure où nous, Etats Membres, leur permettrons de l'être.

En conclusion, qu'il me soit permis de dire que, si la voie du dialogue et de la paix dans laquelle nous nous sommes engagés nous mène à bon terme, nous n'aurons pas besoin pour nous guider d'autre principe que celui énoncé au début de la Charte, à l'Article 1 du Chapitre 1. Que ces mots soient notre tremplin vers un monde de paix et de sécurité. Comme il est proclamé dans le préambule de la Charte : "Nous, peuples des Nations Unies", sommes "résolus". Notre avenir dépend de cette décision qu'il faut traduire par des actes.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ces dernières années ont été marquées par des événements impressionnants, y compris la fin de la guerre froide, la naissance d'une nouvelle ère de coopération Est-Ouest,

M. Razali (Malaisie)

l'extension de la **démocratie** et de la libre entreprise à diverses parties du monde.

Les changements sont tellement importants qu'il faut maintenant envisager différemment la question de la paix et de la sécurité internationales. Dans le débat qui se poursuit sur ce sujet, il devient de plus en plus clair que la notion de paix et de sécurité va au-delà des vieilles idées traditionnelles. L'ampleur et la gravité de **problèmes** comme l'abus des stupéfiants, **le trafic** illégal de la drogue et des armes, **les** réfugiés, la misère et le fardeau de la dette sont tels qu'ils pèsent sur la sécurité et **même** sur la survie des Etats.

Tragiquement, dans un certain nombre de pays d'Europe orientale, l'extension de la démocratie a apporté dans son sillage un renouveau d'anciennes rivalités religieuses et ethniques qui menacent **de** déchirer ces nations et pourraient **même** mener à des différends inter-Etats si on ne les maîtrise pas. Dans certaines parties de l'Europe, il semble qu'une montée de **racisme** à l'encontre des travailleurs migrants et des réfugiés a lieu dans les Pays qui se targuent **d'être** les fervents partisans de la démocratie et des droits de l'homme. C'est **là** une cause d'inquiétude grave pour la communauté internationale qui se doit de les examiner.

Les changements qui se produisent ont encore **une** autre dimension qui pose une **nouvelle** menace pour la paix et la stabilité, à savoir le contraste de plus en plus marqué entre les statuts économique? du Nord et du Sud et dans leurs relations en général. La situation s'est aggravée du fait que **certains** pays du Nord, **notamment** au moment où ils n'ont plus à veiller à faire face à la rivalité du bloc idéologique communiste, ont tendance à dicter au Sud, d'une **manière** qui frise **l'imposition**, certaines idées et certaines **valeurs**, et suscitent aussi des craintes à propos de nouvelles formes d'intervention dans les affaires intérieures des pays **du** Sud. Je voudrais rappeler les **mots de** mon Premier Ministre, M. Mohamed Mahathir, qui a déclaré **à l'Assemblée générale**, le 24 septembre 1991, ce qui **suit**:

"L'**hégémonie** exercée par des puissances démocratiques n'est pas **moins** répressive que **l'hégémonie** exercée par des Etats totalitaires."

(A/46/PV.7, p. 83)

L'un des aspects de l'importante évolution positive des changements qui continuent de se produire dans le milieu **international** se traduit par un

intérêt croissant à se servir de l'Organisation des Nations Unies comme d'une plate-forme permettant d'arriver au consensus en traitant **les conflits régionaux** et pour reformer et revitaliser l'Organisation dans les domaines économique et social.

La nouvelle tendance de coopération des Nations Unies, y compris celle des membres permanents du Conseil de **sécurité**, a permis de régler un certain nombre de différends régionaux par des moyens pacifiques, appelant l'organisation des Nations Unies à jouer un rôle important en Namibie, dans la situation **contre l'Iran et l'Iraq**, en Angola, au Sahara occidental et au Cambodge. **Au moment même où cette évolution** encourageante suscitait des espoirs, nous avons soudain dû faire face aux événements d'août 1990. **Alors** que l'on peut dire que le Koweït a été libéré par une **action** coercitive des Nations Unies qui a renouvelé les espoirs dans la sécurité collective, la conduite de la guerre a soulevé de nombreuses questions quant à la nécessité d'envisager sérieusement la réforme de la Charte afin de garantir que les dispositions d'une future action coercitive **collective** au titre du Chapitre VII soient efficaces **et** praticables pour que l'organisation des Nations Unies n'ait plus **besoin** de compter essentiellement sur une seule nation **pour entreprendre** une **action** coercitive au nom des Nations Unies sans devoir rendre de **comptes** appropriés au Conseil et à l'ensemble des Membres de l'Organisation.

La leçon la plus importante que nous puissions retenir, c'est **que, avec** la Puissance destructrice des techniques et des armes modernes, la guerre en tant que moyen de **régler** les conflits, même dans le cadre de l'organisation des Nations Unies, entraîne un **prix trop élevé** en vies humaines et en matériel, touchant de nombreux pays. Il faut donc maintenant **que le système** des Nations Unies ait pour principal objectif d'accorder la plus **grande** priorité à la mise au point d'un mécanisme de **diplomatie préventive** afin d'empêcher avant tout que des conflits **n'éclatent**.

Un **tel mécanisme** doit inclure un **système** d'alerte **rapide**, associé à un rôle de prévention de la part du Secrétaire général et du Conseil de **sécurité**, leur permettant d'intervenir assez tôt dans une situation et **d'agir rapidement** et avec décision pour **empêcher** qu'un conflit n'éclate. **Le Secrétaire général, notamment,** devrait **avoir les mains libres** pour agir dans le cadre d'une

M. Razali (Malaisie)

diplomatie préventive et, pour être efficace, il faudrait qu'il ait la confiance et l'appui du Conseil de **sécurité** et de l'**Assemblée générale**. Une diplomatie préventive pourrait même nécessiter la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies pour prévenir le **déclenchement** d'un conflit armé.

Alors qu'une étroite coopération parmi les cinq membres permanents est essentielle au fonctionnement efficace du Conseil de **sécurité**, l'on **s'inquiète** de la tendance à laisser une bonne partie de leur travail fondamentalement important entre les mains de ce groupe, le transformant en un club **exclusif**. Au moment où l'on essaye, entre autres, que le processus de réforme au sein des Nations Unies favorise la transparence, la démocratie et la **faculté** de rendre des comptes, le **Conseil de sécurité**, surtout quand il **s'avère** efficace en traitant des conflits régionaux, ne devrait pas oeuvrer dans l'autre sens. Non seulement la discussion devrait-elle être ouverte au sein du Conseil mais, sur des questions importantes, on devrait tenir compte, dans l'esprit de l'**Article** 24 de la Charte, de l'opinion d'un large éventail des Membres des Nations Unies.

Dans le contexte du renforcement de l'importance capitale du **rôle** des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la **sécurité**, le moment **est venu** aussi pour les Nations Unies de prendre une part **directe** et **active** dans les questions relatives à tous les aspects de la limitation des armements et du désarmement. A cet égard, la **délégation de la Malaisie** estime que le projet de résolution recommandé par la Première Commission concernant un registre d'armements, visant à assurer la transparence dans le domaine du transfert, de la fabrication et du stockage des armes, contribuerait à assurer la franchise et la **confiance** entre les nations. Nous espérons **également** que ce **processus favorisera** la transparence et exercera un contrôle sur le transfert de technologies, y compris celles qui pourraient **être utilisées** dans la fabrication des armes de destruction massive. Nous **espérons aussi** que, avec le temps, ce processus permettra de réduire les dépenses générales consacrées aux armements afin que le monde **puisse** jouir des **dividendes de la paix** et réorienter les fonds **ainsi économisés** pour financer le **développement** international.

La **communauté** internationale devrait saisir l'occasion qui lui est fournie par l'intérêt croissant que suscitent la réforme et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social pour accroître la coopération internationale, ce qui permettrait à la communauté mondiale de s'attaquer conjointement aux nombreuses questions économiques et sociales qui ont une incidence majeure sur la question globale de la paix et de la sécurité mondiales. A vrai dire, la question de la paix et de la sécurité internationales au sens traditionnel du terme et les divers problèmes économiques et sociaux qui se posent au monde aujourd'hui sont les deux faces d'une même médaille. Le monde ne saurait espérer instaurer une paix et une stabilité durables sans la volonté de la communauté internationale de s'attaquer aux deux aspects des problèmes en leur accordant une importance égale. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies, par sa nature universelle - puisque le nombre de ses Etats Membres atteint aujourd'hui 166 -, a un rôle unique à jouer. Le processus de réforme en cours au sein du système des Nations Unies, s'il est poursuivi selon un programme d'action adéquat et dans le cadre d'un calendrier approprié, permettrait aux Nations Unies de s'acquitter de ce rôle. Ma délégation espère que les Membres des Nations Unies se montreront à la hauteur de ce défi.

M. KONIK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour corriger la déclaration faite devant cette commission, à sa 41e séance, le 25 novembre, par un membre de la délégation polonaise. Lorsque le représentant de la Pologne, M. Jan Woroniecki, s'est adressé à la Commission au nom de la République fédérale tchèque et slovaque, de la République hongroise et de la République polonaise hier après-midi, le passage suivant qui devait servir de conclusion A été omis par erreur dans le texte. Ce passage, qui fait partie intégrante de la déclaration, se lit comme suit :

"Ainsi, de l'avis des Etats du Triangle, la Commission pourrait, à l'avenir, adopter cette façon de régler les questions de sécurité, puisque dans le nouvel environnement politique, libre de toute dissension idéologique, les Nations Unies pourraient adopter une approche réaliste en la matière et concentrer leurs efforts sur l'élaboration de directives moins spectaculaires mais définitivement plus pratiques pour ceux des Etats ou des groupes d'Etats qui souhaitent mettre en place leurs propres arrangements de sécurité. "

M. Konik (Pologne)

Je voudrais demander que le passage omis de cette **déclaration soit** inclus dans les procès-verbaux des séances de notre **commission**.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La **correction** faite par le représentant de la **Pologne** figurera dans les procès-verbaux de la Commission.

La séance est levée à 17 h 45.